



DELIBERATION N°CPSO_230914-4.18

Séance du 14 septembre 2023

Point 4.18 : Offre de formation- Maquettes

LE CONSEIL DU POLE SOCIETES

VU le code de l'éducation,
VU les statuts de Nantes Université, notamment l'article 70 ;
VU la délibération du conseil de la composante de l'AE de Nantes – Économie et Management

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Membres en exercice	28
Nombre de votants	17
Voix pour	17
Voix contre	0
Abstentions	0

Article n°1 : Approbation

Le conseil de pôle approuve la maquette telle qu'annexée, au titre de l'accréditation 2023-2027.

- **Diplôme : Master**
- **Mention : Management et administration des entreprises**
- **Parcours : Double compétence - Management responsable et management de projet – alternance**
- **Année : 2ème année**

Les documents sont annexés à la délibération.

Article n°2 : Abrogation des dispositions contraires

Toutes dispositions contraires antérieures sont abrogées y compris la délibération n° CPSO_230517-2.67.

Article n°3 : Publication et transmission

La secrétaire générale du pôle Sociétés est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de Nantes Université et transmise à la Rectrice.

À Nantes, le 18 septembre 2023

La Directrice du Pôle Sociétés
Hélène PEROZ

Demande de modification de la maquette de MASTER 2 MAE

Modifications demandées pour les parcours : Double Compétence MRMP ALT

Types de modifications (veuillez cocher la ou les cases correspondantes):

- Modifications des mcc
- Modifications d'intitulés d'UE ou d'EC
- Modifications des volumes horaires
- Modifications des UE ou des EC (changement de semestre, suppression d'EC ou d'UE...)
- Modifications des coeff ou ects des UE.
- Autres modifications : « Ajout d'une EC dans une UE »

Exposé des motifs :

« Veuillez indiquer pour chaque modification une explication claire et précise de la demande et de la raison de cette modification. Attention si cette modification est commune à plusieurs parcours (cours mutualisés) merci de l'exprimer clairement dans l'explication avec les autres formations ou parcours concernés)»

Modification 1 : Réduction de 7H CM sur le volume de l'EC « Traitement de l'information » (AMSAEF4E82) soit un total de 17,5H CM au lieu de 24.5H CM.

Modification 2 : Ajout de 3.5H CM sur l'EC « Système d'information comptable » (AMSAEF4E11) soit 31.5H CM au lieu de 28H CM.

Modification 3 : Ajout de 3.5H CM sur l'EC « Analyse financière » (AMSAEF4E12) soit 31.5H CM au lieu de 28H CM.

« Explication » : L'explication est commune à ces 3 demandes de modifications. Elle est relative à une demande d'ajustement dans la répartition des volumes horaires entre les 3 enseignements (EC) concernés en concertation avec les intervenants : suppression de deux séances pour l'EC « traitement de l'information » et ajout d'une séance pour les EC « systèmes d'information comptable » et « analyse financière »

Modification 4 : Création d'une EC intitulée « Séminaires » représentant un volume de 24.5 h TD dans l'UE « Insertion professionnelle » (AMSAEF4U80).

« Explication » : Cette EC avait été omise dans la maquette initialement transmise : Elle correspond notamment aux séminaires de rentrée et de sortie ainsi qu'à un séminaire animé par deux

comédiennes / metteuses en scène ayant pour objet d'aider les étudiants à déconstruire les stéréotypes du management à partir de mises en situation

Modification 5 : Précision des heures TD affectées au suivi de chaque alternant (15 h TD / alternant) dans le cadre de l'UE mémoire professionnel et soutenances

Avec augmentation des charges ~~ou sans augmentation des charges~~ (rayer la mention inutile) : 24,5 h eq TD correspondant à l'EC « séminaires »

Avis favorable /défavorable du Conseil de composante du